

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
02 juillet 2025

Par convocations individuelles adressées le 26 juin 2025 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 02 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Etaient présents :

Messieurs ETAIN, CHAMARD (*arrivé à 19h12*), MONTGILLARD, JOLLET, KIEPFERLÉ, et Mesdames TOUPET, PERROT, AGOUE,

Etaient absents (représentés) :

Madame PLASMANS (procuration à Mme TOUPET)

Etaient absents :

Monsieur MORELLON, Madame MARTINS DOS SANTOS

Date d'affichage de la convocation : 26/06/2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 09/07/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 8 Votants :9

Secrétaire de séance : M. Jérôme JOLLET

M. le Maire procède à l'appel nominatif des présents et ouvre la séance du conseil municipal. M. Jérôme JOLLET est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 19 mars 2025

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé, par vote à main levée, à l'unanimité des votants

(arrivée de M. Vincent CHAMARD)

Décisions du Maire

Le Maire fait un compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation qui lui est accordée par le Conseil Municipal :

- ***Déclarations d'intentions d'Aliéner***

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les dossiers suivants :

N° DIA 2025	Adresse	Parcelle(s) cadastrale(s)	surface
2	1, La Fosse aux Loups	B 376	975 m²
3	12, rue du Bois	B 224-33	419 m²

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Projet Bien 30 Grande rue

M. le Maire rappelle que la mairie est propriétaire du bien situé au 30 Grande Rue depuis fin mars. Il a sollicité un couvreur pour un devis de travaux urgents sur la toiture afin de mettre fin aux fuites au niveau des noues.

Il précise que le projet initial prévoit la réalisation de la poste, avec accès aux personnes à mobilité réduite, une salle des associations, les archives de la commune, et l'aménagement de la partie haute à préciser (salle du personnel et cuisine par exemple).

Les archives départementales peuvent être sollicitées comme conseil pour l'aménagement du nouveau local archives).

La réalisation d'un logement à louer n'est pas possible car la subvention obtenue par l'achat du bien ne le permet pas pendant 10 ans.

Cependant, après le déménagement de la Poste, la commune pourrait réhabiliter le 15 grande rue en studio à louer afin de valoriser le patrimoine communal et d'assurer un nouveau revenu régulier à la commune.

Ce projet pourrait coûter entre 150 000 € et 200 000 € (première estimation à retravailler). Il faut trouver si ce projet est éligible à des aides ou subventions.

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils préfèrent travailler en commission ou en conseil entier pour le projet de réhabilitation du bien. Il est décidé de travailler collégialement.

Projet Gare

Le projet gare n'avance pas du fait de la SNCF, malgré les relances régulières du Maire. Ce projet ne pourra pas voir le jour pendant le mandat actuel.

L'intérêt de ce bien, en plus de sa situation est le parking, qui permettrait d'accueillir un professionnel médical ou paramédical. Dans ce cas, les communes mettent à disposition leur local.

Il pourrait être envisagé un espace de coworking ou un gîte dans une partie du local afin de permettre une entrée financière.

Point extension Ecole

Le permis a été déposé courant juin mais comporte des anomalies. Il va donc être redéposé début juillet.

Le délai maximum d'instruction est de 5 mois car il s'agit d'un établissement recevant du public, en zone monument historique.

Le SIVOS ne lancera le projet qu'après obtention du permis et des subventions.

Si les délais sont optimisés (notamment ceux des marchés publics), l'extension pourrait ouvrir à la rentrée 2026, dans la version la plus optimiste.

Travaux SNCF et fermetures du passage à niveau

La phase de travaux entre Ormoy et Verberie est finie. Il y a eu des soucis lors de ces chantiers, notamment avec les plannings de fermeture.

Une nouvelle phase Ormoy-Crépy va débuter à partir de Mu-aout.

Mme PLASMANS a participé à de nombreuses réunions préparatoires afin de minimiser les nuisances pour les habitants et les fermetures de passage à niveau.

Le planning des fermetures a été établi :

- **PN 33 (dans les bois- passage à niveau piétons)**

fermeture continue (jour et nuit) du **Lundi 25 Août 2025 à 20h00 au Samedi 11 Octobre 2025 à 06h30**

Aucune déviation piétonne et routière ne seront mises en place

- **PN 34 (rue Sombreuse)**

fermeture nocturne de **20h00 à 06h00** (du lundi soir au samedi matin) pendant les périodes suivantes :

- Lundi 25 Août 2025 au Samedi 11 Octobre 2025
- Lundi 17 Novembre 2025 au Samedi 20 Décembre 2025

- **PN 35 (Chemin du Chenet – Petit Villers):**

fermeture continue (jour et nuit) :

du **Lundi 18 Août 2025 à 20h00 au Samedi 20 Septembre 2025 à 06h30**

- **En garantissant le passage uniquement piéton en journée pour les riverains**
- **Déviation routière par le PN 37**
-

Ces travaux impliquent une utilisation intensive des chemins communaux, la sncf prendra en charge des travaux de rebouchage et compactage de gravier, prévus fin juillet, sur les chemins suivants :

- *Chemin dans le prolongement de la société VEOLIA*
- *Chemin de l'AFR – Chemin du Chenet*
- *Chemin de l'Hermitage*

Point travaux trottoir Grande Rue

L'aménagement du trottoir le long du presbytère et des stationnements devant la boulangerie est retardé par l'attente de la validation technique des services départementaux, quand l'accord politique est donné depuis l'an passé.

Une nouvelle demande de plan vient de parvenir à la mairie qui met tout en œuvre pour faire aboutir ce projet.

Si un sens de priorité est à appliquer, compte tenu du rétrécissement de la chaussée, il sera prioritaire dans le sens Nanteuil-Crépy.

Il y a un risque d'augmentation du trafic dans la rue du Chemin Vert. La mise en sens unique de circulation sera étudiée, mais une concertation avec les bus scolaires et les riverains est nécessaire.

Rencontre avec Madame le sous-préfet

La commune a eu l'honneur de recevoir la visite de Mme Claude DULAMON, Sous-Préfet de Senlis, le mercredi 11 juin. En plus d'un point avec le Maire sur les dossiers en cours, une rencontre avec les habitants et les élus du territoire était organisé en Mairie. Didier DOUCET, président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, Jean-Pierre HAUDRECHY, Maire de Rouville et président du SIVOS et André Dalle, Maire de Duvy étaient présents.

Différents sujets ont été abordés, notamment : l'agrandissement de la voie verte vers la gare, le problème des quads et motos dans les bois, la vitesse dans la rue Louis Nadal, l'extension de l'école, les soucis avec les animaux.

Tournoi de pétanque de l'ESOD

M. le Maire a rencontré le président du club de foot, M. COMMÈRE, qui invite les habitants et les conseillers municipaux à se rendre au tournoi de pétanque annuel du club de foot qui se tiendra cette année le samedi 5 juillet à Ormoy-Villers. Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence pour participer.

Passage de la Caravane du Hand

Le club de Handball de Crépy organise, en partenariat avec la commune un événement pour faire découvrir le handball, le mardi 15 juillet 2025 de 17h à 20 h au city stade. Cet événement est gratuit et ouvert à tous. Un affichage dans les panneaux communaux est prévu.

Peupliers stade

M. le Maire a demandé un devis urgent pour faire retirer des peupliers au stade qui menacent de tomber. L'association de pétanque a fait remonter la chute d'une grosse branche récemment. De plus, les champs alentour n'étant pas encore semé, il y a un créneau de 3 semaines pour y intervenir sans détruire les cultures. Les arbres abattus seront entreposés au stade. Si des habitants souhaitent venir débiter le bois, cela sera possible sur accord préalable de la mairie.

Concernant les peupliers d'entrée de ville (côté Crépy), il incombe au conseil départemental de faire réaliser l'élagage. Leurs services ont été prévenus, et cela devrait être programmé l'an prochain.

Point Fête de la Musique

Monsieur MONTGILLARD informe le Conseil municipal que cette 3^e édition de la Fête de la Musique s'est bien passée, et qu'il a eu de bons retours. Il semble qu'il y avait plus de participants cette année. Il remercie les bénévoles qui lui ont prêté main forte en amont (Mme PLASMANS et M. MORELLON), pendant la fête (M. KIEPFERLÉ, M. MARCHOIS, M. FOUQUET, M et Mme FERREIRA) et le lendemain (Mme WOZNICZKA), ainsi que la commune qui a financé la manifestation et son personnel mis à disposition.

Il y a eu un souci avec la voiture communale le lendemain, compliquant le rangement. Il déplore ne pas avoir eu assez d'aide, mais M. le Maire lui rappelle qu'il n'a appelé personne le dimanche, et qu'il avait annoncé ne pas avoir besoin d'aide.

La question sur la prochaine édition se pose, elle sera organisée par le prochain conseil municipal.

Personnel communal

Monsieur le Maire indique qu'un des employés techniques à mi-temps a donné sa démission, ayant un autre projet professionnel.

14 juillet

M. le Maire indique au conseil municipal que ces dernières années, de moins en moins d'habitants se rendaient au défilé du 14 juillet.

Il propose de ne pas l'organiser cette année mais de maintenir le fleurissement des monuments pour honorer les combattants d'Ormoy-Villers.

Berce de Caucase – lotissement rue des Ormes

Des habitants du lotissement ont signalé à la mairie la présence d'une plante provoquant des brûlures (la Berce du Caucase) à l'entrée de la deuxième partie du lotissement.

Il y avait déjà eu des soucis l'an passé avec des cas avérés de brûlure. Ces espaces n'étant pas rétrocédé, l'entretien des espaces verts communs incombe à NEXITY.

Madame PLASMANS a signalé à l'entreprise la présence de Berce.

M. le Maire propose d'envoyer l'employé communal pour faire un point et mettre une affiche pour informer du danger.

Virage rue Sombreuse.

M. KIEPFERLÉ déplore la vitesse des véhicules dans le virage de la rue Sombreuse. De nombreux enfants et parents avec poussette passent sur le trottoir et risquent d'être fauchés par un véhicule en excès de vitesse. Le poteau électrique sur le trottoir empêche d'installer des barrières dans la continuité.

M. le Maire signalera le problème au département lors de leur prochaine rencontre pour voir si des solutions sont envisageables pour faire ralentir les véhicules.

Il s'agit malheureusement de manque de civisme des conducteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h52.

Validé lors de la séance du conseil municipal du 09 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Jérôme JOLLET



Le Maire,
Pascal ETAIN

